

5. Demande d'informations sur l'établissement des rapports nationaux

Décision: BC-12/6: Établissement des rapports nationaux

Contexte:

À sa douzième réunion, dans sa décision BC-12/6, la Conférence des Parties a adopté le formulaire révisé d'établissement des rapports nationaux, tel que soumis par le petit groupe de travail intersessions sur l'établissement des rapports nationaux, afin que les Parties l'utilisent pour soumettre leurs rapports pour l'année 2016 et les années suivantes, et a décidé de prolonger le mandat du petit groupe de travail intersessions sur l'établissement des rapports nationaux afin qu'il élabore un guide, sous forme électronique et dans les six langues officielles de l'ONU, à l'intention des utilisateurs du système électronique d'établissement des rapports et du formulaire révisé d'établissement des rapports nationaux, tel qu'adopté.

En outre, la Conférence des Parties a invité les Parties qui ne l'ont pas encore fait à transmettre dès que possible au Secrétariat des données complètes pour l'année 2013 et les années précédentes par le biais du système électronique d'établissement des rapports de la Convention de Bâle.

Demands :

	Demande	Répondant	Méthode de communication des informations	Date limite de communication des informations
a)	Les Parties sont invitées à nommer des experts supplémentaires pour participer aux travaux du petit groupe de travail intersessions sur l'établissement des rapports nationaux.	Parties	Veillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	30 juin 2015
b)	Les Parties sont invitées à transmettre dès que possible des données complètes pour l'année 2013 et les années précédentes par le biais du système électronique d'établissement des rapports de la Convention de Bâle.	Parties	Système électronique d'établissement des rapports de la Convention de Bâle, disponible sur le site de la Convention de Bâle.	Dès que possible

Point de contact:

M^{me} Carla Valle-Klann (courriel : carla.valle@brsmeas.org, tél. : +41 22 917 86 86).